

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de LIORAC-sur-LOUYRE Du 25 JUIN 2025

Procès Verbal en application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.
Convocation du 19 juin 2025

En exercice: 10
Présents: 8
Absents: 2
Nombre de votants: 9 (8+1) pouvoir

Etaients présents et présentes: Mrs MONTEIL Jean-Claude, THIBAULT Eric, BOYER Sylvain, FAVRE Jean-Claude, MAURY Vincent, Mmes OLLIVIER-OZBIR Muriel, PEYRET-LACOMBE Aude, RIBEYRENS Annie.

Absents: Mrs THIERRY-WILKINSON Guillaume, VOGLEY David (a donné pouvoir à M. Thibault Eric).

Secrétaire de séance: Mme Aude PEYRET-LACOMBE

Début de la séance à 20H07

Lecture du procès-verbal du 15 avril 2025

Après lecture faite par M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'a approuvé.

Bâtiments communaux

1/ Logement de l'ancienne poste

- Des devis ont été demandés pour la fourniture et la pose d'une porte côté Ouest.
2 propositions ont été reçues :

MBM MENUISERIE :	1 156,50€ TTC.
MD ALU :	1696,46 € TTC

- Des devis ont été demandés pour la fourniture et la pose d'une climatisation réversible.
SARL BUTTIGIEN : 6.515,58 € TTC
PCSE : 8.922,60 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le devis de SARL BUTTIGIEN

- Un devis a été demandé pour la fourniture de laine de verre 400IBR pour isoler au sol les combles du bâtiment.

SARL CHAUSSON :	2.547,41TTC.
-----------------	--------------

La pose sera assurée par les employés municipaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le devis de SARL CHAUSSON.

- Un devis a été demandé pour la pose et la fourniture de mousse polyuréthane projetée pour isoler le sol du logement par le sous-sol.

SARL COUVERTURE FONTAINE : 3 975,24€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le devis de SARL COUVERTURE FONTAINE.

2/ Logement de la mairie

- 3 devis ont été demandés pour changer les menuiseries (fenêtres extérieures) :

MBM MENUISERIE : 14.277,79€ TTC.

MD ALU : 20.167,53 € TTC

Maura : 22.359,00 € TTC

Sur le devis de MBM Menuiserie, il manque un châssis fixe.

Au vu du prix unitaire proposé des autres châssis sur le devis, la proposition de MBM Menuiserie est retenue en attente du complément. Ceci sera validé lors d'un prochain conseil municipal.

3/ Aire de jeux

- 1 devis a été demandé afin de fournir et poser une clôture en ganivelle en limite de propriété sur la partie Nord ainsi que la fourniture et la mise en place d'une bâche tissée le long de la clôture et le travail du sol.

- SUD OUEST POSE 4 104,00€ TTC.

Le Conseil Municipal, a approuvé le devis par :

Contre : 1 (JC Favre)

Pour : 8

Abstention : 0

RS SPORTS 24

Le règlement intérieur pour l'ensemble de l'aire de jeux n'est pas obligatoire. Le document obligatoire pour l'espace petite enfance est placé sur le portillon d'accès. Il est proposé un arrêté pour l'ensemble du site. Les infrastructures de la petite enfance sont validées par RS Sports 24, organisme agréé. Celui-ci propose un engagement de 6 ans pour les vérifications obligatoires au tarif de 318,60 € par an incluant les structures sportives de l'école.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le devis de la société RS Sports 24.

4/ Projet de création de toilettes publiques

Un devis a été fourni par Trait Carré pour un WC PMR tout compris pour un montant de 37.068,16 € TTC.

Aucune décision n'est arrêtée, le choix est fait de demander d'autres devis et d'envisager une installation dans le sous-sol du restaurant/poste ou dans un bâtiment indépendant.

5/ Changement du congélateur à la cantine scolaire

Le dossier d'indemnisation de la SMACL est au règlement pour un montant de 1000€ environ suite au sinistre qui a endommagé le fonctionnement du congélateur. Le dépannage a été assuré par ATE 24.

2 devis pour le remplacement d'un congélateur équivalent (pose et fourniture) ont été demandés avec une capacité maximum dans la gamme « particulier » de marque LIEBHERR classe « NO FROST » 4 étoiles.

- ATE 24 : 1.400,00 € TTC

- MORNAC : 1.399,00 € TTC

Comme ATE24 est intervenu pour le dépannage, à l'unanimité, le conseil municipal valide le devis d'ATE24.

Comptabilité

Défibrillateur

Un virement de crédit doit être effectué pour le règlement du défibrillateur auprès de Bergerac Médical.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné un avis favorable à cette écriture comptable.

Affaires scolaires

TARIF CANTINE SCOLAIRE 2025 /2026

Le tarif de la cantine 2025-2026 est proposé comme pour les autres communes du RPI à 2,90 € par repas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé cette proposition.

NOUVEAU NOM DU RPI

Il est demandé par la Préfecture de valider le nouveau nom du « RPI de St Georges de Montclard » en « RPI de l'Ecole des 6 ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé cette proposition.

CONVENTION RPI :

Une réunion sera organisée entre élus pour lecture de la convention afin de proposer des modifications sur le contenu.

SECRETARIAT :

Pour information, Mme Céline GADEYNE a été recrutée par la mairie de St Félix de Villadeix pour 5h00 par semaine pour le traitement des affaires scolaires. Il est demandé sa fiche de poste et les tâches qu'elle effectue, certaines ne pouvant être faites que par le secrétariat de mairie de Liorac. Le coût est estimé, en mutualisant entre les 6 communes du RPI, à 520 € environ.

L'effectif de l'année 2025/2026 est annoncé à 77 élèves.

Ressources Humaines

1/ Adhésion de la commune au CDAS/CNAS (Comité Départemental d'Action Sociale/ Comité National)

Tous les agents ont souhaité adhérer au CDAS via le CDG 24. Le coût étant calculé sur la base de la masse salariale de 5 agents, cela représentera un montant pour la commune d'environ 923,64 € soit 1,30 % de la masse salariale. Chaque agent a réglé 26€ pour son adhésion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la demande.

2/Adhésion à la MNT, prévoyance et santé par convention CDG24

Le coût par agent pour la commune sera de 17,50€ dès la date d'adhésion à la part Prévoyance et 15,00 € pour la part Santé à partir de septembre 2025. Obligation à compter du 01/01/2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la demande.

3/Convention de mise à disposition de M. Canton, agent de maîtrise

M. Thierry CANTON voit sa convention de mise à disposition renouvelée jusqu'au 15 mars 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la demande.

4/ Contrat temporaire M TAURAN

M. Damien TAURAN est recruté en qualité d'agent technique en mission temporaire pour accroissement d'activité dès le 1er juillet 2025 et ce pour 3 mois pour 16h par semaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le contrat.

Présentation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document obligatoire. Il permet la préparation et la protection de la population de la commune en cas d'incident majeur. La préfecture a demandé ce document pour fin octobre 2025.

Une réunion est planifiée le jeudi 3 juillet 2025 à 19h30 afin d'établir les tâches de chaque élu.

Questions diverses

1/ Le changement d'assiette pour la portion du chemin rural au lieu-dit La Vieille Roche est reporté ultérieurement.

2/ La salle des fêtes ayant fait l'objet d'un contrôle par les pompiers le 12 juin 2025, des travaux sont à prévoir.

3/ Concernant les Risques Professionnels au Travail, deux devis sont présentés pour l'achat de matériel de bureau (fauteuils, rehausseur d'écran, ventilateurs...).

Le devis de GLOBAL BURO est accepté au tarif de 391,19€ TTC contre celui de BURO LIKE de 825,92€ TTC.

4/ Pour information Madame POHU, enseignante, invite tous les parents d'élèves, élus et agents au pot de fin d'année de l'école le vendredi 4 juillet 2025.

5/ Des réunions de travail sont planifiées pour :

- la convention du RPI
- les devis des WC publics

6/ Le prochain conseil est prévu le lundi 21 Juillet à 20h00.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 h 30.